

L'an deux mil vingt-quatre le 11 juillet à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. BOGEY Serge. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie.

Pouvoirs : AFFOLE Stéphane a donné pouvoir à METRAL Sylvie, ALLAIRE Sébastien a donné pouvoir à CARRIER Pierre, BOISSON Guillaume a donné pouvoir à BROUSSE Michèle, MUNOZ Véronique a donné pouvoir à MERMOZ Patricia

Absente : VAGNARD Aurélie

Secrétaire de séance : KELLER André

Quorum : 9

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du procès-verbal du 06/06/2024
- 2 – Délibérations
  - 2.1 Création d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet
  - 2.2 Recrutement de deux agents contractuels temps non complet – Agents techniques
  - 2.3 Recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet
  - 2.4 Recrutement d'un agent contractuel au service technique
  - 2.5 Distributeur Automatique de Billets
- 3 - Questions diverses

### **1 – Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024**

Approuvé à la majorité, excepté 4 conseillers (S. Affole, G. Boisson, M. Brousse, S. Métral).

### **2 – Délibérations**

#### **2.1 Création d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'agent technique, à temps non complet, pour assurer notamment le service des repas au restaurant scolaire, l'entretien des locaux restaurant scolaire/école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent technique selon la mission ci-dessus, à temps non complet 22.68/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### **2.2 Recrutement de deux agents contractuels temps non complet – Agents techniques**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer deux postes d'adjoints techniques territorial, l'un à 20.74/35ème et l'autre poste à 19.91/35ème en contrat à durée déterminée pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 aout 2025 afin d'assurer le service des repas au restaurant scolaire, l'entretien des locaux restaurant scolaire et la surveillance de l'accueil de loisirs du soir. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 366.

### **2.3 Recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet**

Afin de compléter l'équipe d'animation durant la pause méridienne et au centre de loisirs, le conseil municipal accepte le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée à temps non complet, soit 9.41/35<sup>ème</sup>, du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 366.

### **2.4 Recrutement d'un agent contractuel au service technique**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps complet au service technique afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la voirie, le déneigement, etc...

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en contrat à durée déterminée à compter du 11 septembre 2024 jusqu'au 10 septembre 2025 à temps complet rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 366.

### **2.5 Distributeur Automatique de Billets**

Le Maire fait part l'assemblée que le Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc a informé la collectivité de la cessation d'exploitation du distributeur de billets (DAB) implanté sur la commune, pour lequel il y avait une convention d'exploitation depuis 2015. Cette résiliation prendra effet à compter de la date du transfert de la responsabilité de la sécurité en faveur du nouvel exploitant du DAB objet de la convention.

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention pour une durée indéterminée avec 2SF – Société des Services Fiduciaires (siège social 3 rue du Général Compans 93500 Pantin), nouvel exploitant et gestionnaire du DAB automate Cash Services. Celui-ci versera une redevance de 241.00 € chaque année à la commune, montant révisable annuellement et indexé sur l'indice du coût de construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention,

### **3 – Questions diverses**

- Marché de restauration scolaire attribué à Lezroy pour 4 ans à partir de septembre 2024
- Subvention du Département de 47500€ accordée pour l'aménagement de l'intersection RD3-montée du pavé au titre du CDAS
- Présence d'éco-volontaires sur le site de la passerelle du Chéran les week-ends de juillet et août, mis à disposition par le PNR des Bauges, pour mission de sensibilisation et d'information
- Jean-Claude Guerraz informe de sa démission de son poste d'adjoint au 31/08/2024
- Les Jeunes Sapeurs Pompiers de Cusy ont participé au concours national de manœuvres JSP à Angers le 6 juillet et ont obtenu la place de 9<sup>ème</sup> sur 150 équipes

Séance levée à 21 h 05 mn

Le secrétaire de séance,  
André KEICLER



Le Maire,  
Patricia MERMOZ

